# BREVET NATIONAL
# DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

**BNSSA 2023**

**Formation initiale et recyclage**

## PRESENTATION

Le BNSSA est un diplôme délivré par le ministère de l'Intérieur, permettant à son titulaire de surveiller les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées et d'assister les maîtres-nageurs-sauveteurs dans les établissements à accès payant. Son titulaire a interdiction d'enseigner contre rémunération.

La durée de validité du diplôme BNSSA est de 5 ans. Le titulaire de ce diplôme qui souhaite en prolonger la validité est soumis tous les 5 ans à une vérification de maintien des acquis.

## OBJECTIFS

**A l'issue de sa formation, le candidat doit être capable de :**

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

## DEBOUCHES POSSIBLES

**Employeurs potentiels**

- Collectivités territoriales ;
- Centres de vacances ;
- Entreprises ;
- Organismes de loisirs.

**Evolutions possibles**

Ce diplôme autorise des fonctions de surveillance, de sauvetage, mais il ne permet pas l'enseignement des activités aquatiques et de la natation. Le BNSSA est un prérequis à l'inscription au BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation.

## EQUIVALENCES

Pas d'équivalences.

## LES TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION

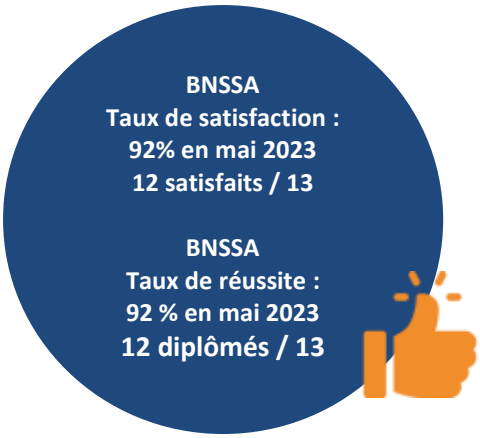


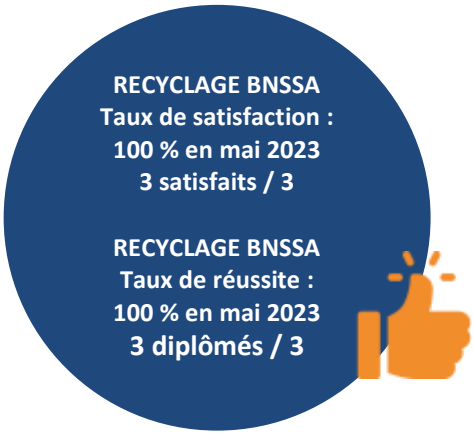


## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

**Pour s'inscrire à la formation BNSSA, il faut :**

- Être âgé(e) d'au moins 17 ans à la date prévue de l'examen (en revanche, délivrance uniquement du diplôme aux candidats majeurs ou mineurs émancipés ayant satisfait aux épreuves de l'examen) ;
- Être titulaire du certificat de compétences de secouriste « PSE1 (premiers secours en équipe de niveau 1) ou d'un titre équivalent à jour de validité ou s'inscrire à la session de formation proposée par le CREPS de la Réunion.
- Fournir un certificat médical conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation ;
- Fournir une copie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité.

- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.*
- *Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 0262 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr*

**Pour s'inscrire à la formation RECYCLAGE BNSSA, il faut :**

• Être titulaire du BNSSA, du certificat de compétences de secouriste PSE 1 (premiers secours en équipe de niveau 1) ou d'un titre équivalent à jour de validité ou s'inscrire à la session de formation de recyclage proposée par le CREPS de la Réunion.
• Fournir un certificat médical conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation ;
• Fournir une copie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité.

- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.*
- *Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 0262 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr*

## TESTS EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Pas de tests d'exigences préalables.

## TESTS DE SELECTION

**Formation BNSSA_Parcours initial court (nageurs clubs)**
Les épreuves de sélection sont constituées des épreuves de l'examen final avec un barème adapté : Epreuve 1 : entre 2'40 et 3' ; épreuve 2 : entre 4'20 et 5' ; épreuve 3 : action du sauveteur sur le noyé avec sortie de l'eau et conduite à tenir jusqu'à l'arrivée des secours ; épreuve 4 : évaluation diagnostique QCM.

**Formation BNSSA_Parcours recyclage**
Pas de tests de sélection.

## DUREE DE LA FORMATION ET TAUX D'ENCADREMENT

**La durée de la formation BNSSA** est de **45 heures**. Le nombre d'apprenants par session de formation est compris **entre 6 et 24 inclus.** La présence des stagiaires est obligatoire durant tout le long de la formation pour se présenter à l'examen du BNSSA.

**La durée de la formation RECYCLAGE BNSSA** est de **21 heures**. Le nombre d'apprenants par session de formation est compris **entre 6 et 24 inclus.** La présence des stagiaires est obligatoire durant tout le long de la formation pour se présenter à l'examen du BNSSA.

## CONTENU DE LA FORMATION

**La formation du BNSSA** s'organise autour de **3 blocs de compétences** dans le cadre de la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation.

**Bloc 1** : compétence relative à la condition physique et l'aisance aquatique du surveillant sauveteur aquatique (épreuves 1 et 2) ;
**Bloc 2** : compétence relative aux techniques de sauvetage et de secourisme du surveillant sauveteur aquatique (épreuve 3) ;
**Bloc 3** : compétence relative aux connaissances réglementaires et pratiques du surveillant sauveteur aquatique (épreuve 4).

**La formation du RECYCLAGE BNSSA** s'organise autour de **2 blocs de compétences** dans le cadre de la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation.

**Bloc 1** : compétence relative à la condition physique et l'aisance aquatique du surveillant sauveteur aquatique (épreuves 1 et 2) ;
**Bloc 2** : compétence relative aux techniques de sauvetage et de secourisme du surveillant sauveteur aquatique (épreuve 3) ;

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation (**Parcours initial court et recyclage)** se déroule en centre au CREPS de la Réunion site de Saint-Paul et dans les piscines de Saint-Paul.

**Modalités pédagogiques :** théorie et pratique.

**Techniques pédagogiques :**

- Etude de cas
- Exposé, démonstration pratique
- Apprentissage
- Tests de performance
- QCM

**Moyens et outils :**

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequin de sauvetage, palmes/masque/tuba, planche, pull-Boy, sac d'intervention PSE1, sifflet, chronomètre, cônes…)

Evaluation formative tout au long de la formation.

## MODALITES DES SITUATIONS D'EVALUATION CERTIFICATIVES

**Annexe I de l'arrêté du 22 juin 2011**

**Formation BNSSA parcours initial court**

**Epreuve n°1 :** Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 2 minutes et 40 secondes.

**Epreuve n°2 :** Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes.

**Epreuve n°3 :** Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en toute sécurité selon le protocole d'intervention défini. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

**Epreuve n°4 :** Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

**Formation BNSSA parcours recyclage (vérification de maintien des acquis)**

**Epreuve n°1 :** Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 3 minutes lors de la vérification de maintien des acquis.

**Epreuve n°3 :** Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en toute sécurité selon le protocole d'intervention défini. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve lors de la vérification de maintien des acquis.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

| Clôture des inscriptions à la formation | Tests de sélection | Entrée en formation | Fin de la formation | Examen | Effectif mini/maxi | Heures en centre | Durée totale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **• Formation BNSSA_Parcours initial court - Ouverture des inscriptions le 31 janvier 2023 •** | | | | | | | |
| **17 avril 2023** | **13 mai 2023** | **22 mai 2023** | **26 mai 2023** | **29 mai 2023** | **6 à 24** | **45 H** | **45 H** |
| **18 septembre 2023** | **7 octobre 2023** | **16 octobre 2023** | **20 octobre 2023** | **23 octobre 2023** | **6 à 24** | **45 H** | **45 H** |
| **• Formation BNSSA_Parcours recyclage - Ouverture des inscriptions le 31 janvier 2023 •** | | | | | | | |
| **17 avril 2023** | **Sur dossier** | **24 mai 2023** | **26 mai 2023** | **29 mai 2023** | **6 à 24** | **21 H** | **21 H** |
| **18 septembre 2023** | **Sur dossier** | **18 octobre 2023** | **20 octobre 2023** | **23 octobre 2023** | **6 à 24** | **21 H** | **21 H** |

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

**Frais d'inscription**

**Pour l'ensemble des stagiaires :** 30 € (non remboursables)

**Frais pédagogiques**

**Pour l'ensemble des stagiaires :**

- Formation BNSSA_Parcours initial court : 375 € + 30 € = 405 €
- Formation BNSSA_Parcours recyclage : 120 € + 30 € = 150 €

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Demandeur d'emploi (prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence) ;
- Mobilisant le Conseil Régional ;
- Mobilisant l'OPCO (AFDAS, etc…) ;
- Prise en charge par l'employeur ;
- En auto-financement.

## CONTACTS


**Annelise LE MOAL** (référente administrative)
☏ 02.62.94.71.98
@ annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr

**Charles SOUPRAYEN** (responsable de la formation)
☏ 06.93.93.92.38
@ charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr


MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

*Mentions non contractuelles*
*Version 24/11/2022*

Mickaël GUIGNE (référent handicap)
**Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**
☏ 02.62.94.71.86
@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (http://www.creps-reunion.fr) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

**Site de Saint Denis :**

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde cedex
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

**Vous arrivez en avion :**

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN 2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.

**Site de Saint Paul :**

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul

- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

**Vous arrivez en avion :**

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque